

**TYPE 117, 156, 176**  
avec CODE U60 ((Protection piétons))

#### Interconnexion

Sur les véhicules à partir de l'année-modèle 2016, il existe deux versions du CAN train de roulement (CAN E).

##### Variante 1 :

Si le véhicule n'a aucun des codes équipement mentionnés dans la version 2, seul un CAN train de roulement est présent comme au préalable.

##### Variante 2 :

Si le véhicule a un des codes équipement suivants, un CAN train de roulement 1 (CAN E1) et un CAN train de roulement 2 (CAN E2) sont présents :

- Code 218 (Caméra de recul)
- Code 234 (Avertisseur d'angle mort)
- Code 459 (Suspension acier avec réglage de l'amortissement)
- Code 475 (Contrôle de la pression des pneus)

#### Conditions de fonctionnement générales

- Vitesse du véhicule  $v = 25$  à  $55$  km/h
- Borne 15 EN CIRCUIT

**i** L'état de la borne 15 est envoyé par le calculateur contacteur antivol électronique (N73) au calculateur système de retenue (N2/10) par le biais du CAN train de roulement (version 1) ou par le biais du CAN train de roulement 1 (version 2).

Le combiné d'instruments (A1) envoie la vitesse du véhicule par le biais du CAN train de roulement (version 1) ou par le biais du CAN train de roulement 2, du calculateur contacteur antivol électronique et du CAN train de roulement 1 (version 2) au calculateur système de retenue.

#### Déroulement fonctionnel - Détection de choc

Le calculateur système de retenue reçoit les signaux des capteurs suivants :

- Capteur de protection piétons pare-chocs avant gauche (B151/1)

#### Déroulement fonctionnel - Déclenchement de la protection piétons

Le dispositif de levage de capot moteur relève le capot moteur de  $s = 10$  cm au niveau des montants A. Pour cela, le calculateur système de retenue commande les allumeurs suivants :

- Allumeur capot moteur actif gauche (R12/49)

- Code 476 (Déecteur de voie)
- CODE 513 (Assistant de signalisation routière)
- CODE 614 (Projecteur bi-xénon)
- CODE 615 (Projecteur bi-xénon avec éclairage de virage actif)
- CODE 618 (Projecteur bi-xénon)
- Code 621 (Intelligent Light System (circulation à gauche))
- CODE 622 (Intelligent Light System)
- Code 631 (Projecteur à LED statique circulation à gauche)
- Code 632 (Projecteur à LED statique circulation à droite)

Dans le texte suivant, on distingue la version 1 de la version 2. Les véhicules jusqu'à l'année-modèle 2016 doivent être affectés à la version 1.

#### Protection piétons - Généralités

La fonction protection piétons réduit la gravité des blessures lors d'une collision avec un piéton. Le redressement brusque du capot moteur au niveau des montants A augmente l'espace vide entre le capot moteur et les composants se trouvant sous celui-ci. Grâce à l'espace vide ainsi créé, le piéton ne heurte pas directement les composants se trouvant sous le capot moteur.

La protection piétons comprend les fonctions partielles suivantes :

- **Déroulement fonctionnel - Détection de choc**
- **Déroulement fonctionnel - Déclenchement de la protection piétons**

- Capteur de protection piétons pare-chocs avant droit (B151/3)

Les capteurs de protection piétons saisissent la pression dans un flexible se trouvant entre les capteurs. La pression augmente p. ex. lorsque le pare-chocs est enfoncé. Selon les valeurs de pression déterminées, il est décidé si la protection piétons doit être déclenchée ou non.

**i** La protection piétons peut être déclenchée par erreur lors d'une collision avec d'autres objets (par exemple balise, poteau de sécurité ou grosses branches).

- Allumeur capot moteur actif droit (R12/50)

L'état des allumeurs capot moteur actif est surveillé par le calculateur système de retenue. En cas de défaut, un message correspondant s'affiche sur l'écran multifonction (A1p13) du combiné d'instruments. Le calculateur système de retenue envoie la demande correspondante par le biais du CAN train de roulement (version 1) ou par le biais du CAN train de roulement 1, du calculateur contacteur antivol électronique et du CAN train de roulement 2 (version 2) au calculateur combiné d'instruments.

**i** La mise à la verticale du capot moteur n'a pas d'autres conséquences sur le déclenchement du système de retenue.